EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 6 MARS 2020

N°15-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	12	Frais de fonctionnement de l'école publique **Participations des communes**
Votants	14	

◊ Convocation du 28 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER.

Absents excusés : Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT
Sylvain LAUNAY « « Mathias MERCIER

✐ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose le détail des charges de fonctionnement de l'école publique. Le coût moyen par élève au titre de l'année 2019 s'élève à :

- **pour les classes maternelles : 1 082,20 € par élève**
- **pour les classes élémentaires : 257,82 € par élève.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- fixe à 1 082,204 € par élève des classes maternelles et 257,82 € par élève des classes élémentaires, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique,
- charge Madame le Maire de procéder au recouvrement des sommes auprès des communes concernées.

Pour extrait conforme, le 9 mars 2020

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200306-15-2020-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020